

Province de Québec
MRC Athabaska
Municipalité de Saint-Valère

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi 11 octobre 2022 à la salle municipale située au 2 de la rue du Parc Saint-Valère Québec

Sont présents:	Monsieur Guy Dupuis	siège 1
	Monsieur Jacques Pépin	siège 2
	Monsieur Éric Morissette	siège 3
	Madame Nadia Hébert	siège 4
	Madame Joséane Turgeon	siège 5
	Madame Claudia Quirion	siège 6

Président de la séance : monsieur Marcel Normand, maire

Secrétaire de la séance: Carole Pigeon

Nombre de personne présente : 8

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marcel Normand, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 32.

259-2022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Guy Dupuis
appuyé par madame Joséane Turgeon
et résolu,

QUE l'ordre du jour est adopté tel que lu.

1- Ouverture de la séance

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 12 septembre 2022

4- ADMINISTRATION

4.1 Résolution - Adoption des comptes du mois

4.2 Résolution - Permanence de la directrice générale

4.3 Résolution - Renouvellement de l'hébergement du site Web municipal

4.4 Résolution - Embauche de Lynda Lecours au poste d'adjointe administrative

4.5 Résolution - Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation 3^e années

4.6 Résolution - États comparatifs de janvier à la mi-septembre 2022

4.7 Résolution - Désignation de madame Annick Girouard au poste d'adjointe à la trésorerie et loisirs

4.8 Résolution – Embauche d'une stagiaire au poste d'adjointe administrative

4.9 Résolution – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2023

Période de questions

5- INSPECTEUR ET OFFICIER MUNICIPAL

5.1 Dépôt – Rapport mensuel de l'inspecteur municipal

5.2 Résolution - S.I.U.C.Q environ 1.10 \$ par personne

5.3 Résolution – Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire – demande d'appui

6- TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

- 6.1 Dépôt – Rapport mensuel du responsable de la voirie
- 6.2 Résolution - Renouvellement du contrat de déneigement (Iac Vert)
- 6.3 Résolution - Solmatech – contrôle qualitatif

7- LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 7.1 Dépôt – Rapport mensuel des loisirs et vie communautaire
- 7.2 Dépôt – Rapport mensuel de la bibliothèque
- 7.3 Résolution - Représentante nommée au Conseil jeunesse Marianne Trépanier
- 7.4 Résolution - Traverse de route saison 2022-2023
- 7.5 Dépôt – Prix hommage bénévolat-Québec édition 2023
- 7.6 Résolution – Charte municipale pour la protection de l'enfant
- 7.7 Dépôt – Gagnants du sondage
- 7.8 Dépôt – Un panier de Noël apporte joie et réconfort – Comité de Noël du Partage

8- DIVERS

9- RAPPORT DU MAIRE ET DES ÉLUS

- 9.1 Maire
- 9.2 Comité RISIB (Incendie)
- 9.3 Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)
- 9.4 Comité de la Bibliothèque
- 9.6 Comité des loisirs et vie communautaire
- 9.7 Comité de la voirie et des travaux publics
- 9.8 Comité de la Régie des matières résiduelles

Période de questions

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

3-PROCÈS-VERBAUX

260-2022

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 12 septembre dernier;

En conséquence,
Il est proposé par madame Nadia Hébert
appuyé par madame Claudia Quirion
et résolu,

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 septembre 2022 est accepté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

4-ADMINISTRATION

261-2022

4.1 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des comptes payés et à payer du mois de septembre 2022;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Guy Dupuis
appuyé par monsieur Éric Morissette
et résolu,

QUE les comptes du mois de septembre 2022 d'une somme de 73 344,98 \$ sont acceptés tels que présentés.

Adopté à l'unanimité

262-2022

4.2 PERMANENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE madame Carole Pigeon est nommée au poste de directrice générale et greffière-trésorière en période de probation depuis son embauche le 19 avril 2022 se terminant le 19 octobre 2022;

En conséquence,
Il est proposé par madame Nadia Hébert
appuyé par monsieur Jacques Pépin
et résolu,

QUE la permanence au poste de directrice générale et greffière-trésorière de madame Carole Pigeon est accordée par ce Conseil.

Adopté à l'unanimité

263-2022

4.3 RENOUVELLEMENT DE L'HÉBERGEMENT DU SITE WEB MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le contrat de renouvellement de l'hébergement du site Web municipal de Saint-Valère arrive à échéance avec Solutions Zen Médias s.e.n.c. en novembre 2022;

En conséquence,
Il est proposé par madame Claudia Quirion
appuyé par monsieur Éric Morissette
et résolu,

QUE le Conseil désire renouveler le domaine d'hébergement du site Web municipal au coût de 385 \$;

QUE les adresses courriel de la municipalité de Saint-Valère sont maintenues avec Solution Zen Média au coût de 360 \$ pour l'année 2023;

QU'il est à prévoir que les courriels seront hébergés, dans un avenir rapproché et au cours de l'année 2022 par la Ville de Victoriaville avec l'installation de Windows 360.

Adopté à l'unanimité

264-2022

4.4 EMBAUCHE DE LYNDA LECOURS AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT que le poste d'adjointe administratif est à pouvoir le plus rapidement possible et que suite à la publication de l'offre d'emploi des entrevues ont été faites afin de sélectionner un candidat au poste en titre;

Il est proposé par monsieur Jacques Pépin
appuyé par madame Joséane Turgeon

et résolu,

QUE la candidature de madame Lynda Lecours au poste d'adjointe administrative est retenue par le Conseil à raison de 30 heures semaines aux conditions de son entente d'embauche;

QUE madame Lecours débute son travail le 3 octobre 2022 pour une période de probation de 6 mois.

Adopté à l'unanimité

265-2022

4.5 DÉPÔT DU SOMMAIRE DE LA 3^E ANNÉE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

CONSIDÉRANT que le dépôt du sommaire de la 3^e année du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Valère est remis à la direction générale par monsieur Pierre Huot, É.A. de la MRC d'Arthabaska;

Il est proposé par madame Nadia Hébert
appuyé par madame Claudia Quirion
et résolu,

QUE le Conseil déclare en avoir pris connaissance;

QUE la directrice générale dépose l'avis public et le certificat de publication aux endroits prévus dans la Municipalité de Saint-Valère ainsi que sur la page Web de celle-ci.

Adopté à l'unanimité

266-2022

4.6 ÉTATS COMPARATIFS DE LA MIE-ANNÉE FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

ATTENDU QUE le Conseil Municipal dispose des états financiers de la Municipalité de Saint-Valère afin de s'assurer de la bonne gestion des deniers publics;

En conséquence,
Il est proposé par madame Joséane Turgeon
appuyé par monsieur Guy Dupuis
et résolu,

QUE le Conseil se déclare satisfait des états financiers et affirme en avoir pris connaissance.

Adopté à l'unanimité

267-2022

4.7 DÉSIGNATION DE MADAME ANNICK GIROUARD AU POSTE D'ADJOINTE À LA TRÉSORERIE ET LOISIRS

ATTENDU QUE le poste d'adjointe à la trésorerie est à pourvoir pour un temps déterminé de deux (2) jours par semaine;

ATTENDU QUE le poste d'aide aux loisirs est à pourvoir pour une période de deux (2) jours par semaine;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Éric Morissette
appuyé par madame Joséane Turgeon
et résolu,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière recommande madame Annick Girouard au poste d'adjointe à la trésorerie et aux loisirs pour une période d'essai de trois (3) mois;

QUE le Conseil appuie madame Pigeon dans sa décision et accepte les conditions de l'entente de travail de madame Girouard.

Adopté à l'unanimité

268-2022

4.8 EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE madame Laurence Martineau désire faire un stage en secrétariat et en comptabilité suite à sa formation professionnelle donnée par le Centre de service scolaire des Bois-Francis Québec;

CONSIDÉRANT QUE le curriculum vitae de madame Martineau est prometteur et satisfait la direction générale;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Éric Morissette
appuyé par madame Nadia Hébert
et résolu,

QUE le Conseil municipal de Saint-Valère accueille fièrement madame Martineau à titre de stagiaire adjointe administrative du 24 octobre au 10 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité

269-2022

4.9 PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – EXERCICE FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec (MAMH) nous a fait parvenir le 29 septembre dernier la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de l'exercice financier pour l'année 2023;

il est proposé par monsieur Guy Dupuis
appuyé par monsieur Jacques Pépin
et résolu,

QUE la proportion médiane est de 73% et le facteur comparatif de 1.37 pour l'année 2023, dernière année du rôle d'évaluation fiscale de 2023.

Adopté à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

5-INSPECTION MUNICIPALE

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport de l'inspecteur municipal et s'en déclare satisfait.

270-2022

5.2 S.I.U.C.Q. (SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CIVIL DU QUÉBEC) - OFFRE DE SERVICE

ATTENDU QUE le S.I.U.C.Q. est reconnu comme un organisme sans but lucratif offrant des services variés lors de situations menaçant la sécurité civile;

ATTENDU QUE les avantages de la Municipalité de Saint-Valère de se prévaloir des services membres comme : l'accès complémentaire en sécurité civile, les équipements mobiles lors d'intervention spécifique (gyrophares, matériel de premiers soins, etc.) et une activité gratuite annuelle en lien avec la mission du S.I.U.C.Q. font partie des bénéfices d'être membres;

En conséquence,
il est proposé par madame Claudia Quirion
appuyé par madame Nadia Hébert
et résolu,

QUE le Conseil désire être membre du S.I.U.C.Q. de sa région et par ce fait demande une soumission pour les services que ceux-ci peuvent offrir à la Municipalité de Saint-Valère pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité

271-2022

5.3 POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DEMANDE D'APPUI

ATTENDU QUE la nouvelle **Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire** a été dévoilée par le gouvernement du Québec le 6 juin 2022;

ATTENDU QUE cette politique s'articule autour de quatre axes, soit :

1. Des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population;
2. Un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole;
3. Des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec;
4. Un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.

ATTENDU QUE cette politique influencera de manière profonde les interventions en matière d'aménagement du territoire à l'échelle nationale;

ATTENDU QUE les attentes gouvernementales en lien avec les axes d'intervention de cette politique mettent de l'avant des actions soutenues en matière de densification et de consolidation des périmètres urbains;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Arthabaska sont bien conscientes des multiples enjeux en matière d'aménagement du territoire que ce soit au niveau de la protection des milieux agricoles et naturels ou de la lutte aux changements climatiques et qu'en ce sens, elle souscrit à la grande majorité des actions exposées à l'intérieur de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement;

ATTENDU QUE les municipalités sur le territoire de la MRC d'Arthabaska se questionnent toutefois sur les impacts d'une telle politique sur l'avenir et la vitalité des petites municipalités rurales non seulement de la région, mais également sur l'ensemble du territoire québécois;

ATTENDU QUE cette politique ainsi que les orientations et objectifs qui en découleront ne tiennent pas compte des enjeux touchant les municipalités rurales, éloignées des grandes agglomérations urbaines, en restreignant les possibilités de développement hors des périmètres urbains et en érigeant la densification en doctrine applicable uniformément à l'ensemble du territoire québécois alors que plusieurs de ces municipalités souhaitent conserver leur caractère rural contribuant à leur attractivité et développement;

ATTENDU QUE le gouvernement semble donner au concept de « milieux de vie » un sens uniquement urbain alors que le territoire en entier constitue un milieu de vie;

ATTENDU QUE le développement de la grande majorité des municipalités rurales au Québec a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains (îlots déstructurés, secteurs de villégiature, etc.) sont essentiels à la vitalité de ces dernières;

ATTENDU QUE le contexte pandémique et post pandémique risque de modifier de manière durable le schéma de mobilité quotidienne entre les lieux de travail et de résidence pour une part importante de la population par l'effet du télétravail et que cette tendance est déjà observable dans plusieurs régions rurales;

ATTENDU QUE les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;

ATTENDU QUE les municipalités rurales disposent de milliers de kilomètres de routes inoccupés en territoire agricole non dynamique et non propice à l'agriculture (terre de roches);

ATTENDU QUE ces secteurs devraient faire l'objet d'assouplissements au niveau de la **Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et des orientations gouvernementales** afin de permettre l'émergence de projets favorisant une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE le régime fiscal municipal en vigueur au Québec fait en sorte que la taxation foncière demeure le principal mode de financement des municipalités;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités rurales ne détiennent pas les ressources financières suffisantes pour procéder à l'installation des infrastructures (réseau aqueduc et égout) nécessaires pour atteindre l'objectif de densification exigé par le gouvernement et que les limitations de développement hors des périmètres urbains auront des impacts négatifs sur les perspectives de croissance des municipalités rurales, dont beaucoup sont considérées comme dévitalisées;

ATTENDU QUE pour bon nombre de municipalités rurales, le seul attrait du périmètre urbain n'est pas et ne sera pas suffisant pour assurer leur pérennité et leur développement à long terme;

ATTENDU QUE pour permettre l'émergence et le maintien de communautés dynamiques et authentiques, il faut avant tout respecter l'essence de ces dernières;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités rurales au Québec ont su allier développement et protection des milieux agricoles et naturels afin de mettre en valeur leur territoire et assurer l'avenir de leur communauté tout en respectant leur environnement;

ATTENDU QUE le gouvernement se doit de reconnaître ces initiatives ainsi que les particularités des municipalités rurales afin de ne pas étouffer les conditions permettant la survie de ces dernières;

ATTENDU QUE le régime actuel de protection des milieux naturels laisse peu de latitude au niveau des interventions pouvant être réalisées à l'intérieur des milieux humides d'origine anthropique sans autorisation et compensation;

ATTENDU QUE cette situation entraîne également des contraintes importantes au développement pour plusieurs municipalités;

ATTENDU QUE le gouvernement se doit d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides anthropiques;

ATTENDU QUE la présente résolution n'est pas un déni des efforts devant être consentis par le monde municipal dans la protection des milieux agricoles et naturels ainsi qu'à la lutte aux changements climatiques, mais plutôt un appel au respect des particularités des municipalités et à permettre à ces dernières d'assurer pleinement leur avenir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nadia Hébert

appuyée par monsieur Jacques Pépin

et il est résolu par le Conseil de la Municipalité de Saint-Valère :

1. Demander au Gouvernement de reconnaître le statut particulier des municipalités rurales en regard de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire et aux objectifs de densification irréalistes hors du contexte des grands centres d'agglomérations urbaines;

2. Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'alléger le contrôle sur les possibilités de développement à l'extérieur des périmètres urbains dans une optique de survie des municipalités rurales par une révision de la **Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et une modulation des orientations gouvernementales** et la **Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire** considérant que :

- Le territoire en entier constitue un milieu de vie;

- Le développement de la grande majorité des municipalités rurales a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains sont essentiels à la vitalité de ces dernières;
 - Les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;
3. Demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides d'origine anthropique;
 4. Transmettre la présente résolution pour appui à la Fédération québécoise des municipalités et aux municipalités du Québec;
 5. Transmettre la présente résolution au Gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité

6- TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

6.1 RAPPORT DU RESPONSABLE VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport du responsable de voirie et des travaux publics et s'en déclare satisfait.

272-2022

6.2 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT (LAC VERT)

ATTENDU QUE les prix du diesel ayant augmenté considérablement;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement des bornes sèches du Lac Vert est trop loin pour que les travaux publics puissent s'y rendre lors de neige abondante;

il est proposé par monsieur Guy Dupuis
appuyé par monsieur Jacques Pépin
et résolu,

QUE la présentation par Ouellet Courchesne du contrat de déneigement du 15 novembre 2022 au 15 janvier 2023 est de 587.50 \$ plus taxes comparativement au prix payé en 2022 qui était de 456.69 \$ pour une augmentation de 130.81 \$.

Adopté à l'unanimité

273-2022

6.3 SOLMATECH – CONTRÔLE QUALITATIF – ROUTE BOISVERT ET LA COUPE

CONSIDÉRANT les travaux de la route de la Coupe et Boisvert, un contrôle qualitatif des matériaux est obligatoire afin de respecter les normes gouvernementales;

CONSIDÉRANT l'urgence des travaux, une demande de gré à gré a été faite avec Solmatech;

En conséquence,
il est proposé par madame Nadia Hébert

appuyé par monsieur Éric Morissette
et résolu,

QUE la soumission obtenue de Solmatech pour les travaux d'asphaltage d'une partie de la route de la Coupe et une partie de la route Boisvert au coût de 5 024.00 \$ est acceptée par le Conseil de la Municipalité de Saint-Valère.

Adopté à l'unanimité

7-LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 DÉPÔT – RAPPORT DES LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

Monsieur le maire dépose devant Conseil le rapport de la responsable des loisirs et vie communautaire du mois de septembre. Le Conseil s'en déclare satisfait.

7.2 DÉPÔT – RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le maire dépose devant Conseil le rapport de la bibliothèque. Le Conseil s'en déclare satisfait.

274-2022

7.3 REPRÉSENTANTE NOMMÉE AU CONSEIL JEUNESSE – MARIANNE TRÉPANIÉ

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska met en place un conseil jeunesse (CJA) sur son territoire pour la cinquième (5) année;

ATTENDU QUE chaque municipalité est invitée à nommer un participant pour la représenter et devenir le porte-parole des jeunes de la Municipalité pour la période 2022-2023;

ATTENDU QUE le Conseil municipal s'engage à le soutenir dans ce travail et à l'inviter occasionnellement lors des séances afin de présenter l'avancement des travaux du CJA;

En conséquence,
Il est proposé par madame Claudia Quirion
appuyé par madame Joséane Turgeon
et résolu,

QUE le Conseil municipal de Saint-Valère nomme madame Marianne Trépanier à titre de représentante de la Municipalité ayant pour mandat de siéger sur le Conseil jeunesse de la MRCA et de contribuer aux travaux du CJA dans l'intérêt de l'ensemble des jeunes citoyens et citoyennes, et ce pour la période 2022-2023.

Adopté à l'unanimité

275-2022

7.4 AUTORISATION / TRAVERSE DE ROUTE (MOTONEIGE) – SAISON 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE les activités de motoneige sont populaires dans la Municipalité de Saint-Valère et que celle-ci valorise ce sport d'hiver;

Il est proposé par monsieur Éric Morissette
appuyé par monsieur Guy Dupuis
et résolu,

QUE la Municipalité de Saint-Valère autorise la traverse des routes :
Rang 12
Rand Landry / 10^e rang
pour la saison 2022-2023 par les membres du club de motoneige Alléghanish Bois-Francis.

Adopté à l'unanimité

7.5 PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT – QUÉBEC ÉDITION 2023

Lancement de la 26^e édition des prix Hommage bénévolat-Québec. Ces prix visent à souligner l'engagement bénévole exceptionnel de femmes et d'hommes de toutes les régions du Québec. La période de mise en candidature se tiendra jusqu'au 5 décembre 2022. Nous invitons la population à soumettre des candidatures à la Municipalité avant le 1^{er} décembre 2022.

276-2022

7.6 CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

ENTENDU QUE le souvenir d'Aurore Gagnon « l'enfant martyr » et du centième anniversaire de son décès demeure dans la mémoire des citoyens. Il apparaît important que les municipalités en tant que gouvernements de proximité posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants et contribuer à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance;

En conséquence,
Il est proposé par madame Claudia Quirion
appuyé par madame Joséane Turgeon
et résolu,

QUE la Municipalité de Saint-Valère met en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;

QU'ELLE favorise la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;

QUE la Municipalité de Saint-Valère reconnaît les enfants en tant que citoyens à part entière;

QU'ELLE favorise la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;

QUE la Municipalité de Saint-Valère informe les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;

QU'ELLE fera de la publicité régulièrement de la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;

QUE la Municipalité de Saint-Valère soutient les initiatives du milieu en contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;

QU'ELLE valorise le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'évènements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Adopté à l'unanimité

7.7 GAGNANTS DU SONDAGE EFFECTUÉ EN AOÛT DERNIER

Le sondage portant sur les intérêts, les besoins et le patrimoine de la Municipalité de Saint-Valère a fait des heureux gagnants. En effet, Monsieur Éric Massy s'est vu remettre un chèque cadeau de 100 \$ de l'Érable Rouge. Madame Valérie Gagné a remporté un prix de 50 \$ du Vignoble Terre des Passions, Madame Alexandra Trépanier s'est vu remettre un bon d'achat chez La Ferme des Possibles et madame Lorraine Houle a reçu un certificat de Ti-Pep Mécanique. Félicitations aux gagnants et merci à la population pour le haut taux de participations.

7.8 UN PANIER DE NOËL APPORTE JOIE ET RÉCONFORT – COMITÉ DE NOËL DU PARTAGE

Le temps des fêtes arrive à grands pas. Le Comité de Noël du Partage formé par mesdames Hélène Bergeron, Rollande Fleurant Hébert, Louise Fournier, Diane Nolette et monsieur Alain Allard, invite la population à contribuer en déposant vos denrées non périssables au bureau municipal ou/et l'école Cœur Immaculé, l'église et/ou le bureau de poste entre le 14 octobre et le 30 novembre 2022.

Si vous êtes dans le besoin et que vous demandez de l'aide, communiquer avec madame Hélène Bergeron au 819-353-2784.

8-DIVERS

9-RAPPORT DU MAIRE ET DES ÉLUS

9.1 RAPPORT DU MAIRE

9.2 RAPPORT DU COMITÉ RISIB (INCENDIE)

9.3 RAPPORT DU COMITÉ DU CCU

9.4 RAPPORT DU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

9.5 RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.6 RAPPORT DU COMITÉ DE LA VOIRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

9.7 RAPPORT DU COMITÉ DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

277-2022

10-CLÔTURE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été lus;

Il est proposé par madame Claudia Quirion

QUE la séance est levée à 21 h 16

Adopté à l'unanimité

Marcel Normand
Maire

Carole Pigeon,
Directrice générale et
greffière-trésorière